

*Droits de la personne—Loi*

Notre politique alimentaire doit être juste envers les consommateurs. Il y en a qui croient que certains de nos programmes agricoles entraîneront des frais supplémentaires pour les consommateurs. Ces programmes visent à stabiliser et à soutenir les prix et les revenus agricoles. Les offices de commercialisation en sont un bon exemple. Il est toutefois important d'établir une distinction entre les divers types d'offices de commercialisation. Certains négocient des contrats au nom des producteurs, d'autres rassemblent et mettent des produits sur le marché. Chacun son domaine. D'autres offices ont le pouvoir de fixer les prix. Ils peuvent également contrôler la quantité produite et même les importations. Ce sont ces derniers qui inquiètent les gens. Nous devrions peut-être voir s'il existe d'autres moyens d'atteindre à la stabilité en agriculture sans doter des groupes de producteurs de pouvoirs de monopole.

Il est évident que toute politique alimentaire nationale doit reposer sur une agriculture solide et saine. Personne ne souhaite la mort de l'agriculture canadienne. Personne ne souhaite...

**L'Orateur suppléant (M. Turner):** A l'ordre. L'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire étant terminée, je quitte le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

**REPRISE DE LA SÉANCE**

La séance reprend à 8 heures.

**ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT**

[Traduction]

**LA LOI CANADIENNE SUR LES DROITS DE LA PERSONNE****MESURE RELATIVE À LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE**

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Basford: Que le bill C-25, tendant à compléter la législation canadienne actuelle en matière de discrimination et de protection de la vie privée, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

**M. Howard Johnston (Okanagan-Kootenay):** Monsieur l'Orateur, au début de mon intervention cet après-midi, j'ai fait remarquer que l'on dit parfois que nous en sommes arrivés au point où une femme peut atteindre n'importe quel objectif qu'elle se fixe pourvu qu'elle veuille l'atteindre avec suffisamment de ténacité. Je ne pense pas que ce soit juste. En fait, je suis porté à croire, si je puis me permettre de reprendre une observation d'un ancien maire d'Ottawa, qu'une femme doit travailler deux fois plus fort pour arriver deux fois moins loin.

Je m'intéresse au principe de la parité de la rémunération. L'une des phrases les plus importantes du bill est probablement celle qui parle de travail de valeur égale et j'espère que le jour n'est pas loin où la secrétaire mal payée qui dirige toute la boîte, qui fait flèche de tout bois à un salaire qui ne représente qu'une fraction de celui versé au chef de l'entreprise, où cette secrétaire, dis-je, recevra un salaire qui correspond au travail

qu'elle effectue au sein de cette entreprise ou pour les professionnels pour lesquels elle travaille. C'est alors seulement que nous aurons vraiment franchi un grand pas. Fait intéressant, même si les femmes obtenaient la parité de la rémunération, l'objectif du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) de voir une représentation féminine accrue à la Chambre n'en serait pas pour autant atteint car, pour arriver jusqu'ici—et la loi ne changera aucunement cet état de choses—elles devront encore être deux fois plus efficaces et travailler deux fois plus dur que les hommes. Évidemment, la représentation féminine que nous avons ici est remarquable.

Ce qui me rend très optimiste quant au succès du bill, c'est de voir que le mouvement féministe en Amérique du Nord au cours des 10 ou 15 dernières années a amené des changements au niveau du langage, ce qui nous force à être sur le qui-vive maintenant. Pendant les vacances de Noël, j'ai pris la parole lors de la session inaugurale du conseil municipal de ma circonscription. Malheureusement, aucune femme ne siège encore au sein de ce conseil. Au cours d'une tournée dans d'autres villes et municipalités de ma circonscription, je parlais des femmes qui avaient été élues ou réélues échevins ou maires et j'ai failli me laisser prendre au piège en les décrivant comme compétentes et charmantes ou compétentes et agréables, puis je me suis rendu compte que personne ne parlerait d'un échevin dans ces termes et que j'avais intérêt à bien choisir mes mots. Je me suis donc contenté de les décrire comme simplement compétentes. Cet adjectif peut certainement s'appliquer aux représentantes que nous avons ici. Pour devenir député, elles ont dû surmonter bien plus d'obstacles que tous les hommes qui sont ici; mais quand elles rentrent chez elles dans leurs circonscriptions et disent à d'autres femmes de se présenter aux élections, il se trouve des gens d'affaires avertis pour leur dire que cela ne paie pas assez. Même si les femmes obtenaient l'égalité des salaires pour un travail égal, ceux-ci ne seront pas assez élevés pour inciter les gens à venir rejoindre nos rangs. C'est pourquoi je doute fort que le bill serve la cause que le député de Winnipeg-Nord-Centre a si bien défendue, tant que les traitements des députés seront aussi incapables de supporter la comparaison avec tout ce qui existe d'équivalent dans les affaires ou dans les professions libérales au Canada. J'espère toutefois que cela va changer.

● (2010)

J'ai trouvé intéressante la petite exception concernant l'âge de la retraite. Je pense que ce sera un des premiers articles du bill à être contestés, car nous arrivons à une époque où le fait de prendre automatiquement sa retraite de plus en plus tôt va être remis en question, et sera même considéré dans quelques temps comme un acte discriminatoire qu'on ne saurait plus tolérer. Je pense que cela bénéficierait surtout aux femmes si on leur permettait de décider plus librement de l'âge de leur retraite, car j'ai vu trop de femmes qui, vers l'âge de 55 ans, s'apercevaient qu'elles n'étaient plus capables de conserver leur emploi et devaient faire appel à l'assistance sociale. Ce serait plus pratique si celles qui le veulent pouvaient toucher leur pension à cet âge-là, tandis que celles qui, comme beaucoup d'hommes, se sentent en pleine forme à 65 ans, pourraient continuer à travailler encore quelque temps. Si j'ai bien compris, c'est vers ce genre de choses que nous nous dirigeons avec ce bill.